

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue au chantier, le 30 août 2016.

1.0 OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents : M. Marcel Alexander
 M^{me} Sandra Desmeules
 M. Michel Demers
 M. Daniel Hébert

Étant tous des administrateurs de la Corporation.

Est absent : M. Raymond Talbot

Participent également à la réunion :

Me Ève-Marie Le Fort, gestionnaire de contrat, projet Place Bell, Ville de Laval
M. Jean-Marc Venne, directeur de projet Place Bell, Ville de Laval
Mme Christiane Hémond, gestionnaire de l'exploitation, Ville de Laval
M. Gabriel Collette, gestionnaire du bâtiment, projet place Bell, Ville de Laval
Mme Marie-Claude Le Sauter, directrice-adjointe, Bureau des grands projets, Ville de Laval
Mme Chantal Vallières, adjointe projet Place Bell, Ville de Laval

M. Marcel Alexander agit comme président de la réunion et Me Ève-Marie Le Fort agit comme secrétaire de la réunion.

Le président de la réunion déclare la réunion ouverte à 14h06.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit comme suit :

1.0 OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2.0 INFORMATION

2.1 Avancement du projet
2.2 Statut du budget de conception-construction
2.3 Statut du budget d'exploitation
2.4 Liste des déboursés

3.0 DÉCISIONS

3.1 Approbation du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 21 juillet 2016.
3.2 Autorisation d'inscrire la Cité en tant que membre l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc. (AQAIRS).
3.3 Autorisation du conseil d'administration d'approuver un budget d'un maximum de 20 000\$ pour faire un appel de proposition afin d'obtenir un logiciel informatique de réservations.

4.0 VARIA

5.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

Le président demande aux administrateurs s'ils ont d'autres points qu'ils veulent voir ajouter, modifier ou retirer à l'ordre du jour.

Aucun administrateur n'ayant d'autre point à ajouter, modifier ou retirer, l'ordre du jour est adopté tel quel.

Résolution
CA-2016-08-30/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel tel.

2.0 INFORMATION

2.1 Avancement du projet

L'équipe de gestion de projet élabore sur les sujets présentés au rapport mensuel ayant été fourni au conseil d'administration au préalable.

2.2 Statut du budget de conception-construction

Le budget actualisé est présenté au conseil d'administration.

2.3 Statut du budget d'exploitation

Le conseil d'administration est informé que le budget d'exploitation pro forma présenté au CE le 15 juin 2016 est en révision et sera discuté avec le conseil pour finalisation et approbation dès que possible.

2.4 Liste des déboursés

La liste des déboursés mensuelle est présentée au conseil d'administration.

3.0 DÉCISIONS

3.1 Approbation du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 21 juillet 2016.

Résolution
CA-2016-08-30/002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 21 juillet 2016.

3.2 Autorisation d'inscrire la Cité en tant que membre de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc. (AQAIRS).

Le conseil d'administration est informé des coûts d'inscription et autorise l'inscription de la Cité en tant que membre de l'AQAIRS. Les frais d'inscription devant être considéré comme une dépense d'exploitation.

Résolution
CA-2016-08-30/003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'autoriser l'inscription de la Cité en tant que membre de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc. (AQAIRS).

3.3 Autorisation du conseil d'administration d'approuver un budget d'un maximum de 20 000\$ pour faire un appel de proposition afin d'obtenir un logiciel informatique de réservation.

Le conseil est informé des démarches pour l'achat et l'acquisition d'un logiciel informatique de réservation nécessaire à la gestion des glaces communautaires. Le conseil donne son accord à l'acquisition, sujet à analyse des diverses alternatives, d'un tel logiciel et précise que ce dernier doit être sélectionné en tenant compte de la compatibilité nécessaire avec les autres logiciels de la Cité, dont celui à sélectionner pour la compatibilité.

Résolution
CA-2016-08-30/004

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'approuver un budget d'un maximum de 20 000\$ pour l'achat d'un logiciel informatique de réservation.

4.0 VARIA

4.1 Gestion de l'exploitation de la Place Bell

La formation du Comité relatif à l'exploitation est discutée. Ce comité doit être formé dans les 180 jours du début de la période contractuelle en vertu de la convention de partenariat avec Aréna des Canadiens inc. (AdC) et les parties désirent le former dès que possible. Ce comité (CRE) est constitué de six (6) membres, dont trois (3) représentants de la Cité, dont l'un devra, à tout moment, être un membre de la direction générale de la Ville de Laval et trois (3) représentants du partenaire, AdC. Le conseil doit donc communiquer avec la direction générale de la Ville afin de pouvoir nommer les membres représentants de la Cité et mettre en place ce comité qui se rencontrera mensuellement afin de remplir son rôle tel que prévu à la convention de partenariat.

5.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution
CA-2016-08-30/005

Il est unanimement RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 15h47.



Marcel Alexander
Président du Conseil



Eve-Marie Le Fort
Secrétaire de la réunion